

Sconeberga Marca Anno Domini 1316

Invitation au Marché Médiéval à Kehlen / Schoenberg

les 26 et 27 mai 2018

Organisateur : Commission culturelle - commune de Kehlen

Personnes de contact : André Gerges

Adresse Email : sconeberga@kehlen.lu

Internet : www.kehlen.lu

Lieu du marché : au fin fond de la Rue du Cimetière
le marché attendant au cimetière communal

Droit d'étalage : 30 euros

Dépôt de garantie : 50 euros (cette caution sera remboursée aux exposants (si les conditions sont remplies) par virement sur leur compte bancaire.

En cas de non-présentation aucun remboursement ne sera accordé

La somme de 80 euros (droit d'étalage et dépôt de garantie) doit être versée jusqu'au plus tard le 01.05.2018 au compte bancaire

Kiku asbl Sconeberga - IBAN LU25 0019 4755 2279 6000

BIC : BCEELULL

Contrôle objet/Vente : Seuls les objets et les marchandises déclarés dans le formulaire d'inscription seront admis à la vente

- Arrivée et montage :** *A partir de 10h00 le vendredi 25 mai l'accès au site et l'aménagement des stands sont autorisés. Un temps d'attente est à prévoir au chalet/réception à l'entrée du site, où chaque participant doit s'identifier.*
- Fournitures en bois et bottes de foin :** *seront mis à disposition dans le cadre des demandes formulées lors de l'inscription*
- Circulation :** *samedi le 26 mai à partir de 9h00 l'accès au site sera défendu à tout véhicule, et à partir de 10h00 tout véhicule aura impérativement quitté le site du marché médiéval. Les autos camionnettes et autres roulottes doivent être garées sur un parking prévu pour l'occasion*
- Emplacement/stand :** *Les dimensions des emplacements attribués sont à respecter scrupuleusement.*
- Ouverture officielle :** *le samedi 26 mai à 11h00*
- Horaires ouvertures :** *samedi le 26 mai de 11h00 à 23h00
dimanche le 27 mai de 10h00 à 18h00*
- Démontage stands :** *le démontage des structures est autorisé le dimanche 27 mai à partir de 18h00. L'accès aux véhicules est prévu à partir de 18h30*
- Propreté :** *les surfaces sont à remettre en état de propreté afin de garantir le remboursement de la caution*
- Parking :** *les parkings existent en nombre suffisant dans un pré jouxtant le site du marché. Un parking asphalté se trouve à 500 m auprès des écoles*

Eau et électricité : les demandes de raccords en eau et électricité sont à spécifier dans le formulaire d'inscription.

Sécurité : la sécurité des stands relève de la responsabilité de l'artiste/exposant. Aucun feu ouvert ne sera autorisé sans extincteur de feu aux normes.

Alcool : la vente ou dégustation de boissons alcoolisées n'est autorisée que si elle a fait l'objet d'une demande sur le formulaire d'inscription, et elle est soumise au Règlement de police en vigueur

Hygiène : chaque participant est responsable des règles d'hygiène de son stand et du personnel y afférent. Les stands alimentaires assureront le respect de conservation (propreté et températures) de leurs denrées.

Surveillance : durant les 2 nuits du marché un dispositif de surveillance sera mis en place par une Société de gardiennage. Chaque manquement aux impératifs sécuritaires verra l'intervention de la police et entraînera l'exclusion immédiate de la personne